

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

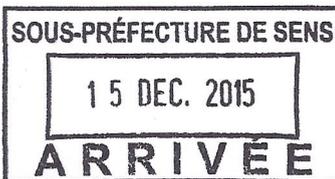
Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Séance du 5 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 5 décembre à 10 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BOULLEAUX, Maire.

Date de convocation

27/11/2015



Présents : M. BOULLEAUX, M. CAUCHI, Mme DIMANCHE, Mme FACCHIN, M. MOLLENS, Mme BOHLER, M. LEBRET, Mme GAUTHIER, M. KASPAR, Mme RICHARDSON, Mme FEBVEY, M. ROBY, M. CARILLON, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme LOURENÇO, M. GUNTI, M. CALISTI, Mme FRASSETTO, Mme ARNAULT, M. der AGOBIAN.

Absents excusés : M. DAUPHIN (procuration à Mme FACCHIN), M. DIDIER (procuration à M. KASPAR), Mme VERLY (procuration à M. LEBRET), M. PATHIER (procuration à M. CAUCHI), M. MAÑERU (procuration à Mme LOURENÇO), Mme NAZE (procuration à M. ALLUIN), Mme BELIN (procuration à Mme ARNAULT), Mme LEBRUN (procuration à M. der AGOBIAN).

Secrétaire de séance : Mme FACCHIN, qui accepte, est nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Motion relative au traité transatlantique TAFTA

Monsieur le Maire rappelle que lors de séance du Conseil municipal du 17 octobre dernier, Monsieur ROBY a proposé que l'assemblée se prononce sur le Traité Transatlantique TAFTA.

Lecture est faite de la motion par Monsieur ROBY :

Délibération rendue exécutoire
par publication le : 15-12-2015

Le Maire

Cyril BOULLEAUX

Le 8 juillet 2013, la Commission Européenne, mandatée par les Chefs d'États et de Gouvernements des 28 pays membres, entamait des négociations avec les USA en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement appelé GMT (Grand Marché Transatlantique) ou TAFTA (Transatlantique Free Trade Agreement).

Il viserait à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les États-Unis et à harmoniser les législations des deux côtés de l'Atlantique.

Son objectif est de démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole et de supprimer « les barrières douanières non tarifaires », c'est-à-dire les lois, règlements et normes.

La suppression des normes jugées inutiles ou pouvant contrarier le libre-échange conduirait au nivellement par le bas des règles sociales, économiques, environnementales et sanitaires en Europe comme aux États-Unis.

Un tel projet fragiliserait également la protection des données personnelles.

En effet, il envisage d'ouvrir à la concurrence les échanges de biens matériels en introduisant des mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, à la protection des données et toute autre forme de propriété intellectuelle.

L'introduction d'un mécanisme de règlement des différends autoriserait les multinationales à contester devant des tribunaux d'arbitrage (tribunaux privés) les états ou les collectivités locales jugés trop exigeants en matière de droit du travail, de protection de la santé ou de l'environnement.

Une collectivité reconnue coupable par ces « tribunaux » serait contrainte à renoncer à sa délibération ou à payer une énorme amende pour dédommager la multinationale du gain espéré. Ce serait, par exemple, un formidable moyen pour imposer l'exploitation des gaz et pétrole de schistes, la culture en plein champ des OGM, de remettre en cause le choix du « bio » dans les cantines scolaires... réduisant à néant les décisions prises par les collectivités et donc, à terme, la démocratie.

Les mesures prises pour relocaliser les activités, soutenir l'agriculture biologique, développer les énergies renouvelables, diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires et autres perturbateurs endocriniens pourront être sacrifiées sur l'autel des intérêts financiers au détriment des populations.

Ce que l'on connaît de l'architecture du projet TAFTA vise à limiter les capacités des états et des collectivités territoriales dans leur choix de maintenir des services publics et de protéger les droits sociaux.

Si, à ce jour, le mystère continue de planer sur ce projet malgré l'offre de 100 000 \$ de Wikileaks à qui en divulguera le contenu (*le Figaro du 11 août 2015*) le Traité Transpacifique entre les USA, le Japon, la Malaisie, Brunei, l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Canada, Singapour, le Pérou, le Chili et le Mexique (en oubliant soigneusement le Chine) est, quant à lui, d'ores et déjà opérationnel et porteur de toutes ces entraves à l'exercice de la démocratie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- dénoncer le projet TAFTA, négocié dans un secret incompatible avec l'exercice de la démocratie par les états membres de l'UE et dont les conséquences connues seraient d'une extrême gravité contre la démocratie, le modèle social français et les normes environnementales, sanitaires, culturelles et intellectuelles qui protègent les citoyens ;
- demander la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs à la négociation en cours ainsi que des expertises produites par les différents ministères sur leurs conséquences ;

- demander au gouvernement français qu'il exige un moratoire sur les négociations engagées ;
- réclamer l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales, associatives, socioprofessionnelles et des populations sur ce sujet ;
- déclarer la commune de Villeneuve sur Yonne en zone hors TAFTA.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Cyril BOULLEAUX